

Université 8 mai 1945 Guelma

Faculté des lettres et des langues

Département de français

Module : Sociolinguistique

Niveau : Master 1 didactique des langues et langue appliquée

Enseignant : Dr Aissaoui Sabrina

Séances du 05 au 16 avril 2020

Cours n : 5 Sécurité /Insécurité linguistique

Définition

M. Francard (1997) note que la notion d'insécurité linguistique est apparue pour la première fois dans les travaux de William Labov en 1966. Ce linguiste américain avait remarqué lors de ses enquêtes sur la stratification sociale des variables linguistiques qu'il y avait un certain écart entre les pratiques linguistiques effectives de quelques locuteurs et ce qu'ils prétendaient réaliser, notamment dans la prononciation du phonème /r/. Il a donc relevé une discordance entre la prononciation effective de certains locuteurs et ce que ces mêmes locuteurs prétendaient prononcer. Pour Labov, cet écart entre l'auto-évaluation qu'en donnent les locuteurs et leurs pratiques révèle une insécurité linguistique qui caractérise la petite bourgeoisie de New York. Celle-ci, soucieuse d'arriver au modèle jugé prestigieux, désirant faire une ascension sociale vers la classe dominante, va adopter plusieurs stratégies qui vont la rapprocher des groupes dominants et donc de la norme.

Labov (1976, p. 251) note que les fluctuations stylistiques, l'hypersensibilité à des traits stigmatisés que l'on emploie soi-même, la perception erronée de son propre discours, tous ces phénomènes sont le signe d'une profonde insécurité linguistique chez les locuteurs de la petite bourgeoisie. ». Et il ajoute : « En général, les New-Yorkais éprouvent une forte répugnance pour « l'accent » de leur ville. La plupart d'entre eux se sont efforcés de modifier leur façon de parler, et on leur fait un vrai compliment quand on leur dit qu'ils y ont réussi. Et pourtant, presque tous se font aussitôt reconnaître, dès qu'ils posent le pied hors l'agglomération. De plus, ils sont tous persuadés que les étrangers, pour

une raison ou une autre, détestent eux aussi le parler de New York. Enfin, ils sont convaincus qu'il existe une langue « correcte » qu'ils s'efforcent d'atteindre dans leur conversation soignée.

Louis-Jean Calvet (1993, p. 50) qui reprend plus tard cette première définition, écrit sur le couple sécurité/insécurité linguistique : « *On parle de sécurité linguistique lorsque, pour des raisons sociales variées, les locuteurs ne se sentent pas mis en question dans leur façon de parler, lorsqu'ils considèrent leur norme comme la norme. A l'inverse, il y a insécurité linguistique lorsque les locuteurs considèrent leur façon de parler comme peu valorisante et ont en tête un autre modèle, plus prestigieux, mais qu'ils ne pratiquent pas.* ».

Ce sentiment d'insécurité linguistique pousse les membres de la petite bourgeoisie à adopter plusieurs stratégies.

Correction/ hypercorrection

Parmi ces stratégies, Labov parle de correction, voire même d'une « hypercorrection », phénomène qui désigne une volonté d'application excessive d'une règle imparfaitement maîtrisée.

William Labov (1976) cite par exemple le cas des locuteurs du yiddish migrants de première génération qui, en anglais, ne réalisent pas les distinctions entre voyelles basses d'arrière arrondies et non arrondies (c'est-à-dire que *cup* et *coffee* sont prononcés avec la même voyelle) : il s'agit là d'un transfert phonétique avec leur première langue. Mais leurs enfants vont tout faire pour éviter cette prononciation : « *A la seconde génération, il se produit une réaction contre cette tendance, qui, par hypercorrection, entraîne une exagération de la distinction [...].* » (Ibid).

M. Francard (1997) souligne que les exemples d'hypercorrection sont nombreux et relèvent de domaines linguistiques variés. Parmi les hypercorrectismes syntaxiques remarqués chez les locuteurs francophones, on cite par exemple l'emploi abusif du relatif *dont*, forme censée appartenir à un registre « formel ».

Sur le plan phonétique, on note la tendance de certains locuteurs à multiplier les liaisons, la réalisation de nombreuses liaisons facultatives étant associées à un registre « soigné ».

Nous allons essayer de confronter les déclarations des enquêtés de leurs pratiques

langagières avec leurs pratiques effectives afin de déceler les manifestations d'insécurité linguistique chez eux.

Indices d'insécurité linguistique

1.1 Auto-évaluation des compétences dans la langue d'origine entre valorisation et stigmatisation

Pour Lafontaine (1997), le terme d'attitude linguistique est employé parallèlement, et sans véritable nuance de sens, à représentation, norme subjective, jugement, opinion, pour désigner un phénomène à caractère épilinguistique, qui a trait au rapport à la langue. En sociolinguistique, les auteurs emploient le terme, souvent associé à d'autres, pour englober un ensemble de questions traitées avec un arsenal méthodologique varié (questions directes ou indirectes, réactions à des stéréotypes, différents dispositifs expérimentaux, auto-évaluation...).

La majorité des travaux portant sur les attitudes linguistiques recueillent les réactions de sujets à l'égard de locuteurs s'exprimant dans deux ou plusieurs variétés linguistiques, en concurrence ou en contact sur un territoire, sur des échelles relatives à l'attrait physique, la compétence, la personnalité, le statut social, etc.

Gadet (2007) Gadet (2007) considère que les humains portent des jugements sur eux-mêmes et sur leurs semblables, leur apparence physique, les comportements, les vêtements, et bien entendu les façons de parler. Ces jugements s'organisent dans des représentations et des attitudes idéologiques, qui comportent des hiérarchies et des discriminations.

Références bibliographiques :

- BILLIEZ, J. (1998) : Jeunes de France d'origine algérienne : rapports aux langues et aux cultures. In De la didactique des langues à la didactique du plurilinguisme : hommage à Louise Dabène / textes réunis par Jacqueline Billiez
- BILLIEZ, J. *et al.* (2000) : *Une semaine dans la vie plurilingue à Grenoble*, rapport ronéoté remis à l'observatoire des pratiques linguistiques, Délégation Générale à la Langue Française.
- BILLIEZ, J. & TRIMAILLE, C. (2001) : « Plurilinguisme, variations, insertion scolaire et sociale », in *Langage et société*, n° 98, 105-127.
- BILLIEZ, J., KRIEF, K., LAMBERT, P., ROMANO, A. & TRIMAILLE, C. (2003) : *Pratiques et représentations langagières de groupes de pairs en milieu urbain*, Rapport de recherche remis à l'Observatoire des pratiques linguistiques (DGLFLF), Ministère de la culture et de la communication, 100 p in Trimaille, C. & Billiez, J. (2007) *Pratiques langagières de jeunes urbains: peut-on parler de "parler"?* Dans C.
- BILLIEZ, J. *et al.* (2003) : *Pratiques et représentations langagières de groupes de pairs en milieu urbain*, rapport de recherche établi dans le cadre d'un appel d'offre de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de
- LABOV, W. (1976 [1972]) : *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit, p.290.
- LABOV, W. (1978 [1972]) : *Le parler ordinaire*, Paris, Éditions de Minuit.
- Labov W. (1976) : *Sociolinguistique*, Paris, Minuit, p.228.
- LABOV, W. (1970). "The study of language in its social context, stadium generale", 23, 30-87.
- LABOV, W. (1998) : « Vers une réévaluation de l'insécurité linguistique des femmes » in P. Singy (éd.), *les femmes et la langue*, Lausanne, Delachaux et Niestlé. France, Université Stendhal-Grenoble III, avril 2003